

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mil seize le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 09 2016

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – M JOLY Jean-Pierre - M BRUCHON Fabrice – Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan - M NERON Julien - Mme CANEL Monique

Absents excusés : M ASTIER Sabin -

Secrétaire de Séance : M VALLA Max

### **1 – APPARTEMENT 254 rue de la mairie n°5**

M BERSOUX et Mme VANDENBOGAERDE ont demandé par courrier la location de l'appartement vacant n°5, 254 rue de la Mairie.  
Ils sont actuellement locataires de la commune à Charlon.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, a l'unanimité des membres présents**

- **ACCEPTE de louer à M. BERSOUX et Mme VANDENBOGAERDE le logement communal n°5 situé 254, rue de la Mairie à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016,**
- **FIXE le montant du loyer à 360,00 € (trois cent soixante Euros);**  
**précisant que chaque année le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,**
- **DÉCIDE de fixer à 360,00 € le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire, soit l'équivalent d'un mois de loyer,**
- **CHARGE le maire d'établir le bail à intervenir qui sera signé par les deux parties.**

### **2 – APPARTEMENTS à Charlon**

Les 3 appartements sont libérés au 30/09/2016, il convient de remettre en état la salle de bains de l'appartement du milieu, notamment la trappe d'accès au grenier (au dessus de la baignoire).

Il faut également vérifier les prises téléphoniques de l'appartement 1.

Il faut passer des annonces pour les louer. (terre vivaroise, mairies alentours...)

### **3 – Participation aux repas des cantinières**

Deux agents communales assurent les services et la surveillance de la cantine municipale.

Le conseil municipal décide de prendre en charge les repas de ces agents.

#### **4 – RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

M Le Maire informe que suite à la visite de Mme PAUZE (polenergie) en juillet, nous avons reçu un compte rendu énergétique de la salle.

Il convient d'organiser une rencontre sur place avec polenergie, le SDIS et le SDEA.

#### **5 – MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M Le Maire rappelle que le projet est sur l'enveloppe du programme de financement du contrat « Ardèche, terre d'eau » du département. Il faut rencontrer M BOUZIN du SDEA..

#### **6 – MONUMENT AUX MORTS**

M Le maire présente les différents devis (Entreprise Soton, Beuffre , Chieze et Rochedieu).

Le conseil municipal souhaite garder le cadre existant.

Le conseil municipal souhaite rencontrer de nouveau les entreprises et rencontrer les anciens combattants pour évoquer les différentes options possibles.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

La Séance est levée à 22h30

Le Maire,  
Amédée BLANC

